

Madame, Monsieur, nous vous invitons à participer à notre:

**46ème Assemblée générale ordinaire de l'A.C.C.D (non PPE)**  
**Le Samedi 7 mars 2026 dès 17h00 / Centre du Vallon à St-Cergue, Grand Foyer**

**Ordre du jour :**

1. Contrôle des présences et des procurations.
2. Bienvenue, approbation de l'ordre du jour et désignation de deux scrutateurs.
3. Approbation du P.V. de l'assemblée précédente - *consultable sur accd.ch ( lecture si demandée)*
4. Rapports du président, du trésorier, des vérificateurs des comptes de l'Association.
5. Discussion et approbation de ces rapports, décharge aux vérificateurs et au comité.
6. Élection du comité (min 5 - max 9 membres), mise au vote individuellement pour chaque candidat à élire ou à réélire. 1) 2) Si nécessaire, modification des statuts de l'association pour diminuer le nombre de participants nécessaires au comité de **min 3 – max 9 membres**.
7. Élection du président (selon STATUTS de l'ACCD à élire parmi les membres du comité).
8. Élection de deux vérificateurs des comptes et d'un(e) suppléant.
9. Proposition des membres de l'ACCD participant aux comités auprès de l'administrateur, sous réserve de l'acceptation lors de l'A.G. de la P.P.E.
10. Proposition d'extension de la plate-forme numérique **accd.ch** par l'ajout d'un forum de discussion et d'une newsletter. Discussion et approbation.
11. Recherche de volontaires pour alimenter en contenu la plate-forme numérique.
12. Information sur la tenue des différents comités de la PPE qui ont eu lieu en 2025:
  - comités technique, nature et contrôle des comptes.
  - point de vue du comité de l'ACCD.
  - discussion sur les différents comités (utilité, efficacité, résultats, etc.)
13. Au cas où les comptes 2025 n'ont pas pu être contrôlés par le comité ad hoc avant le 28 mars 2026 date de l'AG de la PPE, votation sur l'utilisation des procurations de l'ACCD en relation avec le calcul des différents quorum.
14. Retour sur l'ordre du Jour de la régie Burnier prévu pour l'AGO 2026 du 28 mars.
  - Point de vue du comité de l'ACCD .
  - Votation sur l'utilisation des procurations de l'ACCD pour les propositions de la Régie Burnier.
12. Discussion, questions et débat sur l'année écoulée.
13. Propositions individuelles et diverses <sup>3)</sup>

*1) Rappel sur le mode d'élection du comité selon article 7 des status, il est précisé que dans un délai de trente jours, le Comité nomme parmi ses membres :- le vice-président de l'Association- le secrétaire et **le trésorier**. Comme Jean-Michel Gremaud actuel trésorier souhaite remettre sa charge, le poste de trésorier sera à repourvoir.*

*2) Votre PPE est en pleine évolution, le comité de l'A.C.C.D s'efforce de prendre en compte les nouveaux défis à venir et d'ouvrir le dialogue avec l'administrateur afin de proposer des solutions qui sont financièrement acceptables pour les copropriétaires. Actuellement, le comité est composé de personnes ayant exercé depuis de très nombreuses années. La relève devient capitale pour assurer la continuité dans les engagements de l'A.C.C.D. Alors si vous êtes intéressé(e) à intégrer le comité de l'A.C.C.D, vous pouvez nous faire part de votre candidature par courrier électronique ou envoi postal d'ici au 5 mars 2026 ou faire candidature spontanée le 7 mars 2026.*

*3) RAPPEL: Art. 4 e: Aucune décision ne peut être prise sur des sujets ne figurant pas à l'ordre du jour, sauf s'ils ont été soumis au président du comité au moins cinq jours avant la date de l' A.G par écrit ou par e-mail à « administration@accd.ch»*

En cas d'empêchement, merci de nous envoyer votre procuration pour que vous soyez représentés aux différentes assemblées. Merci de préférer une procuration NON nominative (pas de nom « en faveur de... ») afin de garantir votre représentation. Vous pouvez dans tous les cas nous préciser vos ordres de vote.

R.Polier ( Secrétaire)